



Responsable du service Affaires civiles et Elections f/h Cadre d'emplois des rédacteurs

Poste Permanent, Catégorie B, Temps plein

Située à 12 km de Paris, dans le département du Val de Marne, la Ville de Fresnes (29 000 habitants) œuvre avec cœur pour pérenniser et développer un service public de qualité en direction de sa population.

Rattaché à la Direction des affaires Générales, vous serez chargé de l'exécution des missions relatives aux affaires civiles et aux élections et de pilotage de l'activité du service.

A ce titre vos missions principales sont :

État Civil

- Encadrement d'une équipe de 2 agents
- Suivi des dossiers relatifs à l'état civil (naissance, mariage, PACS, auditions, reconnaissance, décès, livrets de famille, mentions, rectification...)
- Veille réglementaire en matière d'état civil et des formalités administratives
- Assurer la mise à jour des procédures et accompagner les agents dans l'application des nouvelles réglementations
- Gestion des dossiers relatifs à la maison d'arrêt de Fresnes
- Relation avec le procureur de la République
- Préparation du budget du service

Élections

- Gestion de la liste électorale
- Relation avec la préfecture
- Préparation des scrutins électoraux en collaboration avec la directrice

Funéraire

- Collaboration avec le conservateur du cimetière pour la gestion administrative des dossiers et le suivi de la législation funéraire
- Remplacement du conservateur durant ses absences

Divers

- Jury d'assises
- Recensement de la population

Profil :

- Expérience de management d'équipe
- Avoir connaissance de la réglementation en matière d'état civil, droit électoral et droit funéraire
- Avoir une solide expérience de l'accueil du public
- Avoir des qualités relationnelles et rédactionnelles
- Avoir des qualités d'organisation
- Avoir l'esprit d'initiative, la capacité d'analyse et de synthèse
- Maîtrise de l'outil informatique indispensable



- Maîtrise des procédures dématérialisées
- Rigueur, discrétion, disponibilité
- Expérience dans un poste similaire

Informations complémentaires :

- Outil informatique : 3 logiciels (Mélodie Opus, Adagio, Requiem Opus, Ciril Finances)
- Instruction générale de l'état civil
- Code civil, code électoral, code général des collectivités territoriales
- Législation funéraire

Parce que rejoindre la Ville de FRESNES c'est faire le choix de :

L'humain au cœur de nos préoccupations :

- Des événements de cohésion et d'information réguliers (Brunch RH, séminaires annuels, journée dédiée au personnel, etc.)
- Reconnaissance de votre investissement et de votre loyauté à travers des récompenses telles que la Médaille d'Or et la Médaille d'Argent pour les années de service

Avantages financiers :

- Prime de fin d'année : environ 1 400 € bruts, versée en deux fois (juin et novembre), calculée au prorata de la date d'arrivée, à partir du 7^e mois de présence.
- Prime liée à la performance (CIA) : prime variable selon l'évaluation annuelle, versée en mars suivant, sous réserve d'une ancienneté suffisante (premier versement l'année suivante (N+1) en cas d'arrivée avant le 30 juin de l'année en cours, ou l'année d'après (N+2) en cas d'arrivée après le 1^{er} juillet de l'année en cours).
- Restauration collective sur place avec tarification adaptées aux revenus
- Participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance
- Remboursement à hauteur de 75% du pass Navigo
- Forfait Mobilité Durable (FMD) de 100 à 300 euros annuels

Le Développement professionnel et personnel :

- De nombreuses opportunités d'évolution et de parcours professionnels au sein de la collectivité, avec des dispositifs de formation interne reconnus (Pépinière), un accompagnement aux projets de mobilité et une offre interne de prépa concours toutes filières et catégories confondues
- Des possibilités élargies de formation, y compris diplômantes/certifiantes



L'Équilibre vie professionnelle-vie privée :

- Durée hebdomadaire de travail (37h30) générant 14 jours de RTT + 2 jours de fractionnement
- Action sociale par le CNAS propose des actions et services visant le bien-être des agents, incluant des chèques cadeaux, des séjours de vacances, des aides sociales au logement, des forfaits sportifs, participation aux Ticket CESU (ménage, garde d'enfant, jardinier...) et bien plus encore

L'Accessibilité :

Situé à seulement 12 km de Paris sur la petite couronne, notre emplacement est desservi par plusieurs lignes de transport en commun (6 lignes de bus dont le TVM, au croisement entre la A6 et A86), facilitant ainsi vos déplacements.